



14ème législature

| | | |
|--|--|--|
| Question N° : 93332 | De Mme Laurence Abeille (Écologiste - Val-de-Marne) | Question écrite |
| Ministère interrogé > Affaires sociales et santé | | Ministère attributaire > Solidarités et santé |
| Rubrique > sécurité sociale | Tête d'analyse > caisses | Analyse > CIPAV. dysfonctionnements. |
| Question publiée au JO le : 16/02/2016 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Date de renouvellement : 19/07/2016 Date de renouvellement : 13/12/2016 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat) | | |

Texte de la question

Mme Laurence Abeille attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la situation problématique générée par les incidents constatés au sein de la Caisse interprofessionnelle de prévoyance et d'assurance vieillesse des professions libérales (CIPAV). En février 2014, la Cour des comptes dans son rapport « La CIPAV : une gestion désordonnée, un service aux assurés déplorable », dénonce les défaillances de cette caisse de retraite et pointe les nombreux dossiers en souffrance tant au niveau du calcul des cotisations que du versement des pensions. Le rapport évoque également des faits de prise illégale d'intérêt, d'utilisation frauduleuse de la vérité et de non-respect des règles de la commande publique. La situation reste problématique à l'heure actuelle et il en résulte une situation de détresse et un sentiment d'injustice chez les retraités des professions libérales concernés, qui pourrait bien amener l'ensemble de ses assurés à remettre en cause la légitimité de cet organisme de droit privé qui exerce une mission de service public. Aussi, elle lui demande les mesures que le Gouvernement entend mettre en œuvre afin que les recommandations de la Cour des comptes soient suivies le plus rapidement possible et que les affiliés puissent bénéficier de ce à quoi ils ont droit.